



JOURNÉES DE LA MOTO & DE LA SÉCURITÉ



Organisé par le Grand Narbonne en partenariat avec la Préfecture et la Gendarmerie Nationale.

Rallye de régularité, le dimanche 28 avril 2024 à 08h15,
Espace Tamaroque de PORTEL DES CORBIERES (participation demandée pour le repas).

**Bulletin à retourner ou renseigner en ligne avant le 18 avril 2024
(date de clôture des inscriptions) à l'adresse suivante :**

Peloton Motorisé de Gendarmerie
Lotissement La Malepère
A l'attention du Maréchal des Logis Chef MONSIGNY
11290 LAVALETTE
Tel : 0603388789



Merci de bien vouloir écrire lisiblement
Pour informations supplémentaires vous pouvez nous contacter :

✉ apaedsr11@gmail.com

f [apaedsr](https://www.facebook.com/apaedsr)

📷 [apaedsr11](https://www.instagram.com/apaedsr11)

NOM : _____
PRÉNOM : _____
ADRESSE : _____

DATE ET LIEUX DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ à _____ CATÉGORIE PERMIS (A-A1-A2) : _____
MOTOCYCLETTE (MARQUE) : _____ MODÈLE : _____
IMMATRICULATION : _____ CYLINDRÉE : _____
TÉLÉPHONE : _____ COURRIEL : _____

Participation : Solo 22€ Duo 36€

Paiement par chèque à l'ordre de : APAEDSR11 A envoyer accompagné du bulletin d'inscription à l'attention du MDC MONSIGNY, peloton Motorisé de Gendarmerie, Lot La Malepère, 11290 LAVALETTE.

Je certifie être majeur et m'engage à présenter lors du contrôle de départ, la carte grise de ma motocyclette, l'attestation d'assurance et mon permis de conduire.



A _____ le _____ / ____ / 2024 SIGNATURE (obligatoire) :

Participation par chèque d'un montant de 22€ pour la formule solo ou de 36€ pour la formule duo comprenant l'inscription + 1 repas complet (dimanche midi)
Remise de prix à l'issue. Chèque à l'ordre de : APAEDSR11 (Association des Personnels et des Amis de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de l'Aude). A envoyer à l'attention du MDC MONSIGNY, peloton Motorisé de Gendarmerie, Lot La Malepère, 11290 LAVALETTE.
Les candidats non retenus, en raison du nombre de place limitée à 120, verront leur paiement restitué. Ils seront informés par téléphone ou mail avant l'épreuve. L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident sur le circuit routier. Les participants s'engagent à respecter le règlement et à avoir pris connaissance des instructions qui y sont spécifiées.